Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Une sanction à dure épreuve

Par macintosch

Bonjour,

je suis cadre dans une entreprise de distribution. Mon employeur viens de me notifier une mis à pieds de 3 jours pour les motifs suivants : sur des tableaux de perfomances de l'entreprise qui n'ont pas été renseigné durant 1 semaine (un support que j'utilise durant ma réunion courrier hebdomadaire avec mon personnel) et un savon(sans mots déplacés) que j'ai passé par tél à deux employés du faite qu'ils avaient pris 25 min de pause durant leur temps de travail à l'extérieur du magasin.

Pour le 1er motif, cela n'impacte en aucun cas le bon fonctionnement de l'entreprise dans tous les sens du terme (ouverture, fermeture et vente de marchandise). On me sanctionne pour cela. Faut savoir que lorsque je suis en vacance durant 1 semaine, les tableaux en question ne sont pas remplie alors que mon chef se doit de le faire et là aucune sanction n'est pris à son égard.

Le 2ème motifs, je dirais que tout les prétextes sont bons pour me mettre une sanction. Je qualifirais comme le dicton suivant : "Faite ce que je dis mais pas ce que je fais". Je vous explique : le directeur se permet de m'engeuler devant mon personnel du faite que je lui ai juste dis que je n'étais pas au courant des personnes qui venaient pour faire des travaux dans le parking. Il m'a répondu : si vous êtes de mauvaise humeur le matin faut vous calmezet cela d'un ton condescendants. Mr se fait passer pour la victime alors que s'il m'avait communiquer l'info la veille je ne serais pas en train de perdre du temps. Je pourrais aussi dire elle est ou la sanction. y'en a pas puisque c'est lui le directeur et qui décide de tout. Je trouve que c'est abuser comment on peut jouir de son titre comme bon le semble.

En somme, je n'ai commis aucune faute lourde ou grave. (Pas d'injures, pas de vols, pas de préjudice envers l'entreprise) La sanction en elle même, n'est pas adéquate à la situation.

Faut savoir, que mon employeur fait tout pour me virer.
J'ai au moins un courrier par mois et ça deviens du harcèlement moral. Ensuite, ne s'intéresse en aucun cas à ce que je fais dans l'entreprise. Les simples mots que j'ai de sa part, c'est bonjour et au'rvoir de toute la journée. Aucune reconnaissance dans mon travail. Par contre, se penche illico dès que je vire à gauche.

Voilà, je ne sais plus quoi faire.
J'attends mon courrier de mise à pieds par recommandé pour répondre et faire copie à la RH et DCR. Donnez moi des conseils et de ce que je dois faire.

J'ai déjà saisi la RH et DCR en décembre dernier en sa présence pour harcèlement sexuel. Mais aussi du faite que je n'étais pas considéré dans mon travail.

Merci de m'aider;

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement